



**Gemeng  
Biissen**

## Avis

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 19 mai 2022 notre conseil communal a approuvé une délibération portant introduction d'un nouveau règlement communal dénommé « prime maintien de la qualité de vie ».

Le texte intégral est tenu à la disposition des intéressés au secrétariat communal.

Bissen, le 8 novembre 2022

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

